



PROGRAMME DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

REMISE A NIVEAU SSIAP 3 – éligible au CPF

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Mettre à profit l'accent sur l'évolution de la réglementation et du métier de chef de service sécurité incendie

PUBLICS CONCERNÉS

Chef de service sécurité incendie amené à travailler dans un ERP ou IGH

PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du SSIAP 3
Diplôme de secourisme en cours de validité (moins de 2 ans)
Certificat médical moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

DURÉE DE LA FORMATION

35 heures
De 8H30 à 12H00 ou de 13H30 à 17H00 –
vendredi : 8H00-12H00

DATE ET LIEU

Voir proposition
Site internet : www.cfsi-sarl.com

MOYENS TECHNIQUES

Salles de formation, ordinateurs, vidéo projecteur, plateau technique (1 200 m2), extincteurs divers, robinet incendie armé, EPI stagiaires ... (matériels exigés pour l'agrément SSIAP)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Validation des connaissances actualisées tout au long de la formation

VALIDATION

Attestation de remise à niveau SSIAP 3

PROFIL DU FORMATEUR

Personnes disposant des compétences techniques en rapport avec le domaine professionnel concerné et ayant la capacité pédagogique de transmettre leurs connaissances.



1^{er} partie : Documents administratifs : 3 heures

- Les obligations en matière d'affichage
- Élaboration des cahiers des consignes et du permis feu
- Suivi et planification des contrôles réglementaires
- Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission
- Pratique : Élaboration de consignes et rédaction d'un plan de prévention

2^{ème} partie : Commissions de sécurité : 3 heures

- Composition des commissions de sécurité
- Rôle des commissions de sécurité
- Missions des commissions de sécurité
- Documents à transmettre ou à tenir à disposition

Pratique : Exercice de préparation de l'accueil et de la visite des membres de la commission de sécurité

3^{ème} partie : Réglementation : 7 heures

- Règlement de sécurité dans les ERP et IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail
- Rôle du chef de service sécurité incendie en qualité de membre du jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié

4^{ème} partie : Notions de droits civil et pénal : 2 heures

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger d'autrui

5^{ème} partie : Fonction maintenance : 2 heures

- Contexte d'obligations réglementaires
- Aspect juridique
- Différents types de contrats
- Normalisation

Pratique : Analyse critique et retours d'expérience

6^{ème} partie : Etude de cas : 3 heures

- Rappel de la méthode
- Lecture de plans

Pratique : Rédaction et correction d'une notice technique de sécurité

7^{ème} partie : L'accessibilité des personnes handicapées : 2 heures

- Dispositions réglementaires

Pratique : Analyse critique et retours d'expérience

8^{ème} partie : Analyse des risques : 5 heures

- Évaluation du maintien du niveau de sécurité
- Le document unique
- Le plan de prévention
- Évaluation des risques de travaux par points chaud

Pratique : Étude d'un cas pratique

9^{ème} partie : Moyens de secours : 2 heures

- Moyen d'extinction incendie
- Moyen d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un SSI

10^{ème} partie : Organisation d'un service de sécurité incendie : 6 heures

- Organisation du service - Recrutement : élaboration d'une fiche de poste
- Missions
- Équipements
- Organisation de la ronde
- Documents de service

Pratique : Établir une note écrite sur les principes d'organisation d'une équipe de sécurité